
Damoiselle Paule de VIALAR, fille de Raymond de VIALAR, seigneur déchu d'Entraygues, était veuve en premières noces de noble Laurent de CAYRON, seigneur d'Annat, assassiné par Pierre de VALIEGH, puis en deuxième noces, de noble Hérail de PARAIRE, seigneur de Cruéjols. Elle se remaria enfin, le dernier jour de février 1601, avec Henri de MONTVALLAT, fils puîné de Henri de MONTVALLAT et de Jeanne de La CROIX-CASTRIES. Elle lui apporta en dot les seigneuries de Neuvéglise et d'Entraygues, qui de ce fait, entrèrent définitivement dans la maison de MONTVALLAT, de l'antique noblesse de la Haute-Auvergne.

Henri I de MONTVALLAT était général des troupes françaises, au service des Etats de Hollande. L'année même de son mariage avec Paule de VIALAR, il combattit au siège d'Ostende, s'y distingua par sa bravoure. Le 5 Juillet 1601, un boulet parti du feu foudroyant de l'artillerie espagnole lui emporta un pied. Trois ans plus tard, le 20 Septembre 1604, il tomba au pouvoir d'Ambroise SPINOLA, général des Espagnols, et fut réduit en captivité. Ces beaux faits d'armes couvraient de gloire la maison de MONTVALLAT dont les reflets enveloppaient celle de VIALAR effondrée dans le crime et le déshonneur. Pendant que Henri de MONTVALLAT versait son sang pour son pays, ses seigneuries d'Entraygues et de Neuvéglise devenaient le théâtre d'escarmouches avec les seigneurs voisins.

La toute puissante dame de THESAN, douairière de Fraissinet, supportait avec aigreur l'entourage du seigneur d'Entraygues pour la perception des rentes de la seigneurie du sieur de La BESSERETTE. Elle menaçait sa fille de poursuites judiciaires, si elle ne restituait pas la rente. De MONTVALLAT lui adresse une lettre empreinte de courtoisie. Il la supplie de surseoir au procès et de lui réserver une entrevue, car, ajoute-t-il, il la compensera de la rente et des arrérages par la cession de la rente qu'il percevait sur sa métairie de la Maurinie.

Les relations entre les deux maisons étaient très tendues. Damoiselle Paule de VIALAR, d'Entraygues, en appela, en 1608, au présidial du Rouergue. La lutte était brutalement engagée pour le pré de la Peyrade à Longairou. Elle supplie le président d'empêcher, sous peine de 50 écus, la dame de THESAN, de la troubler dans la jouissance de ce pré par "l'exécutaire avec armes à feu en assemblée illicite menaçant ordinairement les serviteurs de la suppliante et autres qui se mêlent de ceste affaire, même la persécutent... par le moyen de ses enfants et de ses entremetteurs." Elle demande que le conseil interdise, sous peine de 100 écus, à la dame de THESAN, de troubler sa jouissance, qu'il lui fasse restituer les fruits, qu'il l'empêche de contrevenir illégalement "au port d'armes à feu que menasse de Rébellion, sera enquis."

Le président ALCOIFFE interdit, par ordonnance du 14 Août 1608, à la dame de THESAN, de ne point troubler provisoirement dame Paule de VIALAR dans la jouissance du pré de la Peyrade, en attendant le jugement du procès en cours et l'information lancée par la suppliante contre damoiselle Gabrielle de VIALAR, sa soeur, Jehan VALETTE, Jean de BORN, Pierre CADAMARANS, Jehan CAMBON et Gabriel MOULHIADE, ses serviteurs et ses domestiques, présumant avoir troublé lad. dame

en la perception"des fruits dud.produisant.

Cette ordonnance devait apaiser un conflit qui aurait fini dans le sang.ASTOUL,greffier,la consigna,le 15 Août 1608,à Villefranche.
"Le XIII aoust au susd.par moy Estienne VERDYER,lieutenant et baille d'Entraygues...avons faict les inhibitions,commandements sur la peyne portée sur l'appointement de lad.requête à François BOUGNAN de la Cappelle."

Celui-ci a déclaré par écrit en présence de Gabriel MOULIADÉ et de Pierre CAMBON qu'il rendrait les fruits et qu'il n'entraverait plus désormais la jouissance du pré de la Peyrade par dame Paule de VIALAR.

Entre-temps,Entraygues avait été réuni à la Couronne,après la confiscation ordonnée,le 9 Novembre 1604,par le Parlement de Toulouse. Tantôt donnée par le roi Henri IV,tantôt affermée par VILLARD ou par les consuls d'Entraygues,à travers maintes vicissitudes,d'arrêts en arrêts,d'ordonnances de la cour en ordonnances,la châtellenie serait-elle définitivement ravie à la maison de MONTVALLAT-de VIALAR?

Henri I de MONTVALLAT était veuf,en 1622,de Paule de VIALAR. De ce mariage naquirent deux garçons et deux filles.L'ainé,Jean-Raymond,devint,en 1612,légataire de son aïeule,Jeanne de la CROIX-CASTRIES.Par contrat de 6 Février 1622,il épousa Françoise du RIEU,fille de Jean,seigneur de Lieucamp,Conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé,président de la sénéchaussée du Rouergue,et de Marie de Casaux.

Le cadet,prénomé aussi Jean-Raymond,sur preuves faites en Janvier 1612,fut reçu le 28 Mai suivant,chevalier de Malte.Comme son père il s'illustra sur les champs de bataille et trouva une mort glorieuse dans les guerres de La Valteline(Italie).Leur soeur,Guillemine,se maria en 1622 avec Vidal d'IZARN de FREISSINET,seigneur de Grandval.

Henri I de MONTVALLAT,couvert de blessures et de gloire militaire,semble céder à son fils aîné,Jean-Raymond,l'administration de ses châteaux et de ses seigneuries.

En effet,Raymond de MONTVALLAT entreprit dans cette période de réintégrer la terre d'Entraygues dans sa famille,d'acquérir,de racheter la châtellenie,de reconstituer le patrimoine nobiliaire de son aïeul,Raymond de VIALAR.

Un arrêt du Parlement de Toulouse,rendu le 23 Juillet 1622,-le procès-verbal en est du 23 Août 1623,-lui adjugea la terre de ses ancêtres.Mais,les commissaires du roi rendirent une autre sentence d'adjudication pour revente de la ville,terre,seigneurie et châtellenie d'Entraygues,à cause de la revente des domaines de sa Majesté dans le ressort du Parlement de Toulouse.Le syndic du couvent des chartreux de Rodez acquit Entraygues au prix de 36.000 livres.La sentence d'adjudication contenait encore les remontrances de Raymond de MONTVALLAT,écuyer,avec la quittance de mre Georges SCARRON,commis à la recette générale des deniers,émanant de la revente du domaine "insérés dans icelluy d'actes du 12 Mars 1624,de la somme de 11.000 livres par luy et par ceux dudit syndic desd.Chartreux pour l'enchère et les 2 sols pour livres."Le syndic consigna,le 13 Mars 1624,entre les mains du sieur CEMPYAN,25.000 livres pour satisfaire à l'adjudication.Le roi ordonne,par arrêt du 15 Juin,que, malgré l'opposition de MONTVALLAT et des consuls de la ville,le syndic des chartreux soit mis en possession de la terre et seigneurie d'Entraygues,nonobstant,et sans préjudice de l'appel interjeté par Raymond de MONTVALLAT.Le juge-mage de Balaguier exécuta,le 4 Juillet suivant,l'ordre du roi et investit le syndic des Chartreux de la châtellenie d'Entraygues.

Damoiselle de MONTVALLAT y fit opposition. Le juge renvoya les parties devant sa Majesté, en signifiant l'acte, 4 Juillet 1624, aux consuls d'Entraygues, dont faisait partie Mathieu FRESQUET, bourgeois, et, à de MONTVALLAT. Déjà, Raymond de MONTVALLAT avait soumis, 13 Mars 1624, sa requête au roi Louis XIII. "Il lui demandait le temps nécessaire pour apporter ses titres et descharges de l'assignation à lui donnée par devant les commissaires de son domaine de Navarre établis par sa Majesté, les titres originaux de lad. terre d'Antraigues, les habitants dudit lieu appelés et de MONTVALLAT de l'assignation à lui donnée par les commissaires députés pour le renvoy de son domaine en la province de Guyenne."

Or, ce "relief d'appel" du 13 Mars 1624, obtenu par Raymond de MONTVALLAT de la chancellerie du Parlement de Toulouse, devait être encore invoqué contre l'adjudication dévolue aux Chartreux de Rodez, 13 Juillet, à l'encontre des arrêts des 1er Octobre 1607, 20 Juin 1608, 20 Novembre 1610, qui maintenaient Henri I de MONTVALLAT, du chef de Paule de VIALAR, en la possession et jouissance de la terre d'Entraygues. L'arrêté du 16 Juin défendait aux officiers du roi, aux consuls et aux habitants, de la troubler, et aux Chartreux de s'aider de l'arrêt du 15 Juin.

Le consul, Mathieu FRESQUET, bourgeois, pendant une session municipale, le 2 Août, à la maison de ville, somma Jean COSTE, sergent, de déclarer s'il avait fait, à la requête de MONTVALLAT, l'expédition de l'arrêt du 13 Mars à mre Antoine VIGUERY. COSTES affirma n'avoir signifié aucun exploit d'assignation de la vente de la terre d'Entraygues aux consuls comme en fait foi l'acte de délibération du 10 Avril 1624 à la maison de ville d'Entraygues. Dans l'appel interjeté Raymond de MONTVALLAT demandait à Louis XIII de n'avoir pas égard aux arrêts du Conseil entre Paule et Gabrielle de VIALAR et les habitants d'Entraygues (13 Nov. 1611; 7 Sept. 1612 14 Oct. 1615), ni à l'adjudication aux Chartreux de la terre d'Entraygues. Il suppliait le roi de la lui céder au prix de 60.000 livres avec défense d'en troubler à l'avenir la possession. Raymond de MONTVALLAT appuyait sa requête sur le livre des fermes et arrentements du revenu de la comté de Rodez et terres mouvantes d'icelle, depuis 1616 jusqu'en 1577. Il prouvait que le revenu de la terre d'Entraygues était levé et possédé par son aïeul maternel Brenguier VIALAR. Il justifiait ses droits par un extrait du ban et de l'arrière-ban convoqué par le roi, en Rouergue, en 1578, d'où il appert que le sieur d'Entraygues a été taxé à 54 livres, 15 sols, pour le droit de contrat de vente du 30 Juillet 1575, de la quarte partie de la terre et seigneurie d'Entraygues, faite par Jacques VIALLA, seigneur d'Aigremé à Brenguier VIALAR.

Les consuls d'Entraygues, loin de favoriser les visées et les démarches de Raymond de MONTVALLAT, tentèrent d'annihiler les effets de sa requête, en adressant, à leur tour, une contre-requête au Conseil, le 13 Décembre 1624, "servant de contredicte" à la production de MONTVALLAT et de réponse à celle que celui-ci avait présentée le 3 Décembre. Le Conseil signifia, le 14 Décembre, celle du syndic des Chartreux à Raymond de MONTVALLAT. Au cas où sa Majesté donnerait droit à de MONTVALLAT, les Chartreux réclamaient le remboursement des sommes versées pour l'adjudication, les frais et dépens. En présence du sieur POMERET, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat, maître des requêtes de son hôtel, Raymond de MONTVALLAT offrit aux Chartreux la restitution de 11.000 livres que séance tenante il a financés au profit de sa Majesté pour ôter tout prétexte de vente de la terre d'Entraygues.

Le roi Louis XIII, en son conseil du 28 Décembre 1624, a maintenu Raymond de MONTVALLAT en possession et jouissance de la terre d'Entraygues "tout comme ses prédécesseurs en avaient joui."

Cette date marque dans les annales d'Entraygues. Grâce à la bienveillance royale de Louis XIII, la châtellenie d'Entraygues restera à dans la maison de MONTVALLAT jusqu'à la Révolution. Cependant la maison d'IZARN de FREISSINET de VALADY, sa puissante rivale dans la région, lui contestera la seigneurie d'Entraygues pendant un siècle et demi: seul, un arrangement à l'amiable terminera ce long conflit.

" Dans l'articulat " de 1625, la dame de Fraissinet déclare toutefois que la tour Panadèse et autres choses n'étaient pas comprises dans son acquisition. Son agent Mre Antoine BURGUIERE, atteste, au nom de dame de THESAN, douairière de FRAISSINET, ayant droit du seigneur de Broquiès: son droit de prendre, de faire prendre, de lever le péage aux deux ponts du Lot et de la Truyère, aux passages, même en ville, la somme étant chaque année de 5 livres. Dame de THESAN prie le consul d'en donner connaissance à la communauté d'Entraygues par réquisition rédigée le 25 Avril 1622, par BESSAIRE, notaire royal, en présence de CASALIS et de Guillaume SOLANIER. Elle exige avec vigueur les reconnaissances féodales. Mre Pierre de MONTPEYROUX, docteur en médecine, envoya son fils, Guillaume de MONTPEYROUX, praticien à Entraygues, au château de Fraissinet, près du Nayrac, pour honorer à la dame de THESAN la maison que son père avait achetée, dans la rue neuve d'Antoine BORIE, sieur de Bouissi, marchand, au prix de 600 livres. Il avoue relever de la seigneurie d'Entraygues dépendante de la maison de Fraissinet par indivis avec le seigneur d'Entraygues. La dame de THESAN a droit de los et ventes, la justice haute, moyenne et basse. François COUDERCI, notaire, en rédigea l'acte en présence de Jean VALETTE de la Bessierette, Antoine PRAT de Castailac, Antoine DUBREUIL.

Pierre GASTON, marchand d'Entraygues reconnaît le 14 Mars 1627 à puissante dame de THESAN, conseigneuse de Golinac et d'Entraygues, une maison qu'il tient de Jean CALCIAT. Dans cette reconnaissance la haute et puissante dame de Fraissinet étale pompeusement ses titres nobiliaires. L'altière douairière se montre inexorable dans la revendication de ses droits féodaux. En 1621, elle réclame impérieusement les 5 livres annuelles aux consuls d'Entraygues. Contrairement à ses hautaines prétentions, un arrêt du parlement de Toulouse du mois d'Août 1624 maintient le procureur du roi par provision au droit de péage pour le lieu d'Entraygues. Ces arrêts ne refroidissent pas son zèle: elle adresse encore une supplique au Maître des Requêtes contre Pierre de La PANOUSE, seigneur de Combret; signification lui en fut faite par l'huissier CARRIER.

o + o

Avec dame de THESAN, les documents de cette époque ne signalent qu'un autre seigneur d'Entraygues: Louis de CAYRES. Il se qualifie, seigneur d'Entraygues et d'Hautpoul, baron d'Auterive. Le 22 Août 1611, il est nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi. Il eut un procès à Castres et à Grenoble, le 28 Février 1608. Un arrêt du Parlement de Toulouse du mois de Juin 1617, règle les corvées dues par les habitants de Confolens au baron du lieu, Louis de CAYRES d'Entraygues, et réserve leurs droits. Un nouvel arrêt de ce parlement rendu le 3 Septembre 1626 constate que, sous prétexte d'empêcher la construction d'un pont dur pilotis ordonné par le duc de Montmorency, gouverneur de la province, dans un intérêt public et privé, un grand nombre d'habitants de la Bruguière et autres lieu

se réunissent en armes devant le château de messire Louis de CAYRES d'Entraygues et d'Hautpoul, baron d'Auterive, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes. La Cour nomme Hérard de Chastenet, l'un de ses conseillers, pour parler aux parties et au procureur général du roi; elle interdit tout rassemblement en armes aux habitants de La Bruguière et des lieux voisins. Sous peine de poursuites comme perturbateurs de l'ordre public, elle leur enjoint de dissoudre les groupements en formation; elle ordonne de surseoir à la construction du pont jusqu'à nouvel ordre.

Nous savons peu de choses sur cette maison de CAYRES qui acquit une seigneurie à Entraygues au commencement du XVI^e siècle. Son rôle dans la vie communale d'Entraygues est totalement effacé. Quand Raymond de MONTVALLAT racheta la seigneurie d'Entraygues, il semble que la seigneurie des de CAYRES est éteinte. Le nouveau seigneur d'Entraygues n'eût pas de difficultés avec les de CAYRES ou leurs fermiers, mais il eût à lutter contre les prétentions et à vaincre l'hostilité de la redoutable "haute et puissante dame de THESAN" douairière de FRAISSINET. Le culte de l'honneur était en ce siècle pour ainsi dire à son apogée. Les personnages, sensibles aux titres honorifiques et au droit de préséance, en revendiquaient avec fierté, sinon avec arrogance, la primauté. Le Parlement était parfois appelé à se prononcer: l'histoire d'Entraygues en offre un cas curieux. Le Parlement de Toulouse dans un arrêt du 26 Avril 1621, donna à GUILLOT de MONTPEYROUX droit de préséance sur François BOIGNES, docteur et avocat, juge d'Entraygues et sur Raymond d'ALBUSQUIER, lieutenant de la ville. Il lui concéda tous les droits honorifiques qui lui étaient dus dans toute l'étendue de la juridiction.

Raymond de MONTVALLAT jouit toutefois, en une paix relative, de la seigneurie d'Entraygues qu'à prix d'or il avait réintégrée dans sa maison. Les documents sont rares sur sa vie. En 1629, il commandait la compagnie des hommes d'armes du comte de NOAILLES pendant l'investissement de Millau. Dès la conquête de Privas, Louis XIII avait ordonné au maréchal d'ESTREES d'assiéger Nîmes, au prince de CONDE et au duc d'EPERNON de bloquer Montauban à la tête de 10 ou 12.000 hommes, au duc de VENTADOUR d'investir Castres, au comte de NOAILLES, sénéchal de Rouergue, de marcher sur Millau. Ce fut dans l'une de ces escarmouches sous les murs de cette ville que Raymond de MONTVALLAT tomba grièvement blessé en entraînant ses hommes au combat. Des historiens, de Gaujal, de Barrau, etc... racontent que Raymond de MONTVALLAT y trouva la mort. Il y fut certes blessé gravement à la tête de ses troupes, mais il survécut à sa grande blessure, puisqu'il figure dans des actes postérieurs, et en particulier il est témoin à une acquisition faite par Guillaume DELBES d'une châtaigneraie contenant 10 sestérées, 50 quartes, appartenant à Bernard PRADALIE et située aux Gattes. Dans l'acte rédigé le 1er Mai 1630 par MIQUEL, notaire, il signe: Raimond de MONTVALLAT, seigneur d'Entraygues et de Caugris.

LA CONTE D'ENTRAYGUES.

De son mariage avec Françoise du RIEU, Raymond de MONTVALLAT eut deux fils, Henri et François, et une fille, Guillemine, mariée le 19 Mars 1643, avec le seigneur de Selves.

Son fils aîné, Henri II de MONTVALLAT, prit sa succession et administra la seigneurie d'Entraygues. Son nom figure comme celui de noble Jean de PREVINQUIERES, avec le titre de seigneur d'Entraygues, dans le dénombrement des feudataires prescrit en 1634, par l'ordonnance des commissaires généraux députés par le roi pour la réception des hommages et la vérification des dénombremens contre les roturiers usurpateurs de titres de noblesse. Il échangea, en 1636, sa métairie située au hameau de Lougarde de la Capelle contre la place et la métairie de Montcausson, ~~xx~~ appartenant à Noble Raymond de La GUARRIGUE, seigneur des Cayrouses et de Montcausson, en versant à de La Guarrigue un supplément de 9.967 livres; cet échange n'empêcha pas le fils de ce dernier de porter le titre de seigneur de Montcausson.

La mère de Henri II de MONTVALLAT, damoiselle du RIEU, était veuve en 1637, car, le 7 Septembre de cette année, elle fut contrainte par ordonnance du roi à donner sans délai 154 livres, au sieur de RAYNAL, sieur de Marsa, condamnée déjà le 3 Septembre par le Parlement de Toulouse à verser cette somme et à payer les frais et les dépens.

Son frère, François de MONTVALLAT, était entré au service du Roi, vers la fin de la guerre de Trente ans. CONDE avait subi un échec dans les opérations d'Espagne, devant Lérida. Rappelé en France par le cardinal MAZARIN, il quitta la Catalogne et rentra en France, d'où il repartit pour prendre la direction des Pays-Bas. Les ~~Royaux~~ Espagnols renforcés par les Autrichiens, commandés par le général BECK, avaient repris l'offensive sous les ordres de l'archiduc Léopold, âgé de 25 ans, frère de l'empereur Ferdinand III. Ils s'étaient emparés de Landreciès, de Courtrai, de Furnes. De là ils avaient pénétré en Artois, avaient pris Lens, s'y étaient retranchés dans une solide position. Condé, désespérant de les en déloger, donna l'ordre de battre en retraite de façon qu'au moindre signal ses bataillons se transformèrent en ordre de bataille. Trompés par ce mouvement de recul, convaincus que leurs ennemis fuyaient, les Espagnols quittent leurs positions, s'élançant à leur poursuite, tombent sur l'arrière garde. Soudain les Français font volte-face, une bataille acharnée s'engage. CONDE mit l'ennemi en déroute. L'archiduc Léopold s'enfuit jusqu'à Douai, après avoir perdu 8.000 hommes et ses drapeaux. BECK avait péri dans la mêlée. François de MONTVALLAT, officier de cavalerie, trouva la mort, 19 Août 1647, dans cette charge fougueuse de la cavalerie française.

Trois mois plus tard, battu partout, menacé au nord par Koenigsmarck, à l'ouest par TURENNE et VRANGEL, FERDINAND III pressa le cabinet de Madrid de conclure la paix avec la France. L'Espagne refusa de traiter avec l'espoir de la revanche favorisée par les troubles de la Fronde. L'empereur fit la paix séparée en signant le traité de Westphalie, 24 Novembre 1648, qui termina la guerre de Trente ans.

La maison de MONTVALLAT, vieille noblesse de chevalerie, allait se couvrir de gloire au service de la France, gravir tous les échelons dans la carrière militaire. Grâce à ses éminents services à la cause du roi et du pays, la seigneurie d'Entraygues s'éleva de par la volonté royale en comté. Ce fut l'oeuvre géniale de Henri II, de MONTVALLAT. Il conquit successivement les divers titres de noblesse. Les documents nous révèlent cette ascension graduelle vers les sommets nobiliaires.

Noble Henri II de MONTVALLAT assiste, le 9 Janvier 1650, au contrat de mariage du sieur Antoine SOULIE, marchand d'Entraygues, fils du sieur Durand SOULIE et de feu Antoinette BOUBAL, - avec Mademoiselle Marguerite de BROUZES, fille de Mrs Louis de BROUZES, docteur ès-droits, juge de Volonzac, et de demoiselle Jeanne d'ALBUSQUIER. Il fut témoin avec Mrs Jean de MADRIERES, conseiller du roi en la cour présidiale de Villefranche, chanoine, ouvrier de Conques, de Mrs Pierre d'ALBUSQUIER, lieutenant de la ville d'Entraygues, Mrs Pierre ROUQUETTE, diacre, demoiselle Marguerite de GINIERS, aïeule de la fiancée, Hector PRESQUET, docteur. La signature de Henri II de MONTVALLAT apposée au bas du contrat énumère ses titres de noblesse: "escuyer, seigneur et baron d'Entraygues."

C'est au sieur baron d'Entraygues que le Parlement de Toulouse donne, Juin 1651, le droit de convoquer et de présider les Etats du Gévaudan et les assiettes, à l'exclusion du bailli de l'évêque de Mende. En 1651, de MONTVALLAT était cornette de la compagnie de cheval-légers de Monseigneur le duc d'Orléans: en 1656 il en devint le capitaine-lieutenant. Aux Etats du Rouergue, siégeant, 27 Août 1651, dans le réfectoire des cordeliers à Villefranche, malgré les protestations des députés de Rodez qui réclamaient la réunion dans leur ville, selon l'usage, Henri II de MONTVALLAT n'y figure pas. Cependant la noblesse du pays y était largement représentée: d'Arpajon, de Séverac, de Fanat, de Roquefeuil, de Valady, Jean-Claude d'Izarn, de La Garrigue, de La Gardelle, de Montarnal. Les consuls d'Entraygues y assistèrent et inscrivirent leurs noms sur le rôle signé par VAISSIE, greffier des Etats.

Comme le château d'Entraygues avait été rasé en 1604 par arrêt du Parlement et par ordre de Henri IV, le seigneur baron Henri de MONTVALLAT entreprit de relever ses ruines. Les travaux commencés en 1654 furent terminés en 1656, date gravée sur le fronton de la porte principale en style roman provençal encadrée par deux écus armoriés mutilés à la Révolution: c'étaient les armes de la ville et celles de Montvallat.

Les armes d'Entraygues étaient: d'azur, au chevron d'argent accompagné de trois griffons d'or, deux en chef affrontés et un en pointe.

Les armes de MONTVALLAT portent: d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois couronnes de laurier de sinople, liées de gueules au chef, au flanc, et en pointe, et posées deux en chef et une en pointe.

Le nouveau château se composait d'un vaste logis ou corps de bâtiment, qui reliait les deux antiques tours de Farnal et de Panadèse. Jean-Joseph-Casimir de MONTVALLAT en donne ce tableau dans sa déclaration des biens nobles, 20 Novembre 1785. "Un château et un manoir seigneurial... auquel château est annexée une grange, basse-cour et jardin, contenant le château 90 cannes, mesures de Montpellier..." De la porte principale partait un escalier à vis avec voûtes à ogives intercroisées. Au premier étage il y avait une chapelle de même style.

Henri II de Montvallat épousa, 3 Juin 1662, Blanche de CASTRE VIEILLE, dame des Roches, de Saint-Pierre, de Malet, et du mandement de Jaujac, en Vivarais, soeur de N. de CASTREVIEILLE, mestre de camp du régiment de Languedoc, fille de Messire François, seigneur de Castrevieille en Vivarais, mestre de camp au régiment français de cavalerie et gouverneur de Villeneuve-sur-Berg et d'Anne Gabrielle de BORN de Longères. En 1666, le baron d'Entraygues prêta foi et hommage au roi. En 1667, il reçut plusieurs reconnaissances de ses fiefs de Laguiole. Le commissaire du Roi, Mre de DOAT rendit la même année une ordonnance relative à la réception des hommages et des dénombrements portant décharge du dénombrement demandé au sieur VIDAL, seigneur de La Coste, Bouigues et Brumamès, qui avait rendu les hommages au seigneur baron d'Entraygues.

C'est dans une reconnaissance de 1667 que Messire Henri de MONTVALLAT prend le titre de " Comte ". Dès 1673, il place la couronne comtale sur son blason. Au contrat de mariage de Mathieu FRESQUET, fils de Mre Hector FRESQUET, docteur en droit, avocat, juge royal de La Vinzelle et de demoiselle Jeanne de TREDOLAT, - avec demoiselle Anne de BROZES, ~~docteur~~ ~~ès-droits, avocat, juge de Pruines~~ fille de Louis de BROZES, docteur ~~ès-droit~~ avocat, juge de Pruines, et de demoiselle Jeanne d'ALBUSQUIER, Henri II de MONTVALLAT était témoin, 20 Janvier 1673, avec Mres Raimond RIEU, et Jean SOULIE, prêtres d'Entraygues, François de BROZES, bachelier et médecin, Pierre GINESTON, docteur, sieur Henri de LA COSTE, du lieu d'Anglars, en Quercy, noble Pierre DUMIERES, sieur de la Socairie, Mre Georges PORTERY, docteur ~~ès-droits~~, de Saint-Côme, "juge de Bonabal." De même qu'au premier contrat de mariage cité plus haut, messire Henri de MONTVALLAT avait apposé sa signature accompagnée de son titre de noblesse, "baron d'Entraygues", de même il paraphe ce second contrat et signe: "messyre Henri de MONTVALLAT, seigneur comte d'Entraygues." Dans une reconnaissance que lui firent 10 Novembre 1675, François PASSALAC et Jean TARRISSE de Bouze de La Cappelle-Neuvéglise, il note son titre comtal: "Messire Henry de MONTVALLAT, seigneur Comte d'Antraigues, baron de Jaujac, Castrevieilles, Roches et autres places, capitaine lieutenant des Chevaux légers de la garde de son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orléans, oncle du Roy."

Ces faisceaux de reconnaissances féodales et de contrat de mariage, fastidieux de prime abord au lecteur, offrent un précieux et capital intérêt à l'historien comme un guide sûr pour déterminer la date de l'érection d'Entraygues en " Comté."

RIVALITE de la maison de MONTVALLAT et de la maison
d'IZARN de FRAISSINET de VALADY.

La seigneurie d'Entraygues possédée par la maison d'IZARN de FRAISSINET de VALADY ouvrait une sorte de brèche dans le comté d'Entraygues. La maison de MONTVALLAT entreprit de l'absorber, de la rattacher à son domaine, de se débarrasser du voisinage et de l'influence d'un seigneur puissant.

Messire Jean-Claude-d'IZARN de FRAISSINET, seigneur de Galhac, Servières, Golinhac, baron de Valady, prenait le titre de seigneur d'Entraygues, comme ayant droit des seigneurs de Broquiès et de Combret, seigneurs de Golinhac et d'Entraygues et de Laroquebouillac, en vertu de la substitution contenue dans le testament de François DEYMIER, pour les cinq portions sur douze qui constituaient l'entière seigneurie d'Entraygues.

Cette seigneurie fut contestée par de MONTVALLAT et donna lieu à un procès interminable.

Au palais du Parlement de Toulouse, 2 Juin 1676, 7 heures du matin, devant Guillaume de Lacroix, conseiller du roi et secrétaire de la Cour, par ordonnance de Castelàn, conseiller du roi, à la réquisition de Me CASENOVE, procureur du Parlement, - et messire Bernardin-d'IZARN de FRAISSINET, baron de Valady, en l'absence de Me LABAT, aussi procureur de la cour, messire Henri de MONTVALLAT, ici présent dûment assigné à 6 heures du matin, " a été procédé à la vérification de l'extrait d'une sentence arbitrale de 1647, écrite en deux peaux parchemin cousues ensemble." A cette date, se déroulait le fameux procès, (Procès de la seigneurie d'Entraygues entre de MONTVALLAT et de VALADY,) entre le baron de Valady au sujet de la seigneurie de ce dernier à Entraygues.

Henri de MONTVALLAT soutenait qu'Entraygues était une chatellenie et un fief dominant, qui n'a jamais été du domaine, et que ses prédécesseurs ont acquis du comte de Rodez. Ceux-ci en ont joui pendant deux siècles. L'affirmation de ses dires s'appuie sur la production d'innombrables hommages, titres, contrats, tous documents attestant que ses aïeux BERENGER et Raymond de VIALAR avaient acquis l'entière châtellenie d'Entraygues des héritiers de Pierre POIGNAN, de Guillaume BOUCHER et de François DEYMIER, "tous lesquels actes justifient pleinement, amplement", que la seigneurie d'Entraygues est une châtellenie et un fief dominant duquel dépendent divers arrière-fiefs.

Le comte d'Entraygues prétend, en deuxième thèse, que Golinhac dépend de ce fief dominant, et, il justifie cette dépendance par tous les actes du procès, entr'autres, par la sentence arbitrale de 1278 entre le comte de Rodez, de Panat et de Candoles, frères, par la charte communale souscrite même par le syndic de Golinhac, de Labrousse, par les deux ordonnances du comte de Rodez et d'Armagnac, - 1360 et 1372, - qui obligèrent les habitants de Golinhac à contribuer à la construction et à la réparation des remparts d'Entraygues, ceux-ci s'avouant d'ailleurs du ressort de la châtellenie.

D'IZARN de FRAISSINET de VALADY objecte à ce dernier argument que les hommages et les reconnaissances furent rendues au Comte de Rodez, en tant que comte de Rodez " ut comiti Ruthenae " et que Henri de MONTVALLAT ne les reçoit actuellement qu'à raison de la seigneurie d'Entraygues. De MONTVALLAT déclare ensuite.....

Le cadastre d'Entraygues est un document précieux pour l'histoire du XVII^e siècle; il nous renseigne sur la noblesse de l'endroit, qui y a de nombreux représentants:.....

Honorable homme, noble Jean de la VAYSSIERE, seigneur et prieur de Saint-Maurice et de Laussac, tient à Rames, maison, basse-cour, sol, jardins, prés, vignes, chastanials, etc...

Noble Antoine de la VAYSSIERE, écuyer, seigneur de Cantoinet, de Candèse, de l'Albaret et autres places, tient son château de Candèse, granges, basse-cour, etc... que le seigneur déclare le tout " estre noble et hommage ".

oooooooo

HISTOIRE DE LA MAISON DE MONTVALLAT JUSQU'A LA REVOLUTION.

La maison de MONTVALLAT tire ses origines du château de Montvallat, près de Chaudesaigues. Les huguenots s'en emparèrent, le 31 Mars 1585, le mirent au pillage, en emportèrent les titres qu'ils firent disparaître.

Les armes de MONTVALLAT telles qu'elles sont décrites à Malte, et à Remiremont sont: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois couronnes de laurier de sinople, le 2 et 1.

Cette illustre et ancienne famille de chevalerie comprenait trois branches: celle de Montvallat, celle d'Entraygues et celle d'Ussel.

Henri II de MONTVALLAT avait conquis par ses brillants et glorieux services militaires le titre de comte et l'érection par la grâce de Louis XIV de sa seigneurie d'Entraygues en comté. De son mariage avec dame Blanche de CASTREVIEILLE il avait eu 4 garçons et 3 filles. Deux d'entr'elles Marie-Thérèse et Julie étaient entrées, 1685 et 1701, au couvent des Ursulines d'Entraygues. Ses fils devaient se couvrir de gloire au service de l'Eglise et de la France, c'étaient: François-Gaston, Hyacinthe, l'abbé Augustin et Victor.

L'aîné, FRANCOIS-GASTON de MONTVALLAT recueillit vers 1700 la succession du comte Henri de MONTVALLAT. Baptisé le 2 Février 1669 à Jaujac en Vivarais. Il débuta en qualité de page du roi dans la grande écurie avec son frère puîné, Hyacinthe. Il servit en 1685 dans les mousquetaires et en 1700 il fut promu colonel d'infanterie. Il épousa, le 7 octobre 1700, Louise Marguerite de PLEURRE, fille de Mre Jean de PLEURRE, seigneur de Romigny, et de Marguerite de FONTENAY. Il abandonna en 1704 le métier des armes pour se consacrer à l'administration de sa comté d'Entraygues. Ce fut lui qui par son habileté et sa sagesse termina le douloureux conflit qui divisait sa maison avec la maison IZARN de FREISSINET de VALADY et mit fin au fameux procès de la seigneurie d'Entraygues par un accord à l'amiable en 1709 avec messire Jean-François-Godefroy d'Izarn de Freissinet de Valady.

Entre-temps, ses frères se dévouaient au service de Dieu et de la patrie. Les brèves notices biographiques qui suivent l'attestent hautement.

Hyacinthe de MONTVALLAT, est baptisé le 3 mai 1670 à Entraygues. Page du roi en 1685. Nommé lieutenant dans son régiment d'infanterie, il obtint en 1696, des lettres patentes de Louis XIV, éteignant toutes créances, dettes et procès à son endroit, durant son service militaire. Successivement il est promu, en 1697, colonel du régiment de Bugey, infanterie, colonel du régiment Royal-Vaisseaux, et en 1702, brigadier d'infanterie.

Dans la première période de la guerre de succession d'Espagne (1701-1704). Hyacinthe de MONTVALLAT s'illustra dans les opérations militaires XIE d'Italie.

Catinaï venait d'être battu à Carpi par le prince Eugène. Louis XIV le remplaça aussitôt et confia son armée à l'incapable VILLEROI en 1701. Comme le prince Eugène s'avavançait sur la route du Milanais, Villeroi, à peine arrivé en Italie, marcha à sa rencontre jusque sous les murs de la petite ville de Chiari, avec l'espoir de n'y rencontrer qu'un faible détachement d'Impériaux et s'élança contre les retranchements. Il se heurta alors à toute l'armée autrichienne sous les armes. Au bout d'une heure d'une lutte acharnée et inégale, Villeroi, repoussé, dut battre en retraite et se retira jusqu'à Crémone. Le prince Eugène hiverna entre l'Oglio et le Mincio et ne tarda pas à tenter un coup de main audacieux sur Crémone. De nuit, il y fit entrer par un ancien aqueduc 5000 hommes qui tombèrent à l'improviste sur la garnison. Hyacinthe de MONTVALLAT, à la tête du 3^e Bataillon de son régiment qu'il avait commandé la veille pour faire l'exercice à 6 h du matin, soutint pendant une heure et demie les attaques et le feu de l'ennemi, donnant par sa bravoure et son intrépidité le temps aux troupes françaises de se mettre en état de défense. Supportant avec des prodiges de valeur tout le choc de la bataille à la tête de ses soldats, il reçut deux mortelles blessures et contribua par son héroïsme à sauver la ville de Crémone, d'après la magnifique éloge que lui décerna le "Mercure galant" du mois d'août 1702.

° ° °

Victor de MONTVALLAT, quatrième fils de Henri II, chevalier de Malte, appelé " le Chevalier d'Entraygues ", est nommé capitaine au régiment d'infanterie de son nom et, en 1708, brigadier des armées du Roi. Il mourut au château de Saint-Priest, près de Chartres, chez son neveu, Nicolas-Hyacinthe de MONTVALLAT, maréchal des camps et armées du roi.

Augustin de MONTVALLAT, troisième fils de Henri II, embrasse la vie monastique. En 1702, le chapitre du monastère de Verneaux ou d'Iverneaux, près de Paris, l'élut abbé de l'Ordre. Dès lors, Augustin de MONTVALLAT ne fut connu que sous ce nom: "l'abbé d'Entraygues". Il était membre de la confrérie Notre-Dame d'Entraygues. Les archives de la paroisse attestent son profond amour pour sa ville natale. Il comble de ses libéralités l'église et les confréries. Réunie par son ordre, la Grande confrérie de Notre-Dame était sollicitée, le 14 septembre 1718, de renfermer le cimetière mal clos, où pénétraient les troupeaux, et à restaurer l'église de Saint-Georges avec les 248 livres qui sont en dépôt chez MALRIEU, baïlle. L'abbé d'Entraygues promit en même temps de donner 300 livres pour la réparation de l'église de ses aïeux.

° ° °

Jean-Gaston de MONTVALLAT, l'aîné, qualifié " marquis d'Entraygues ", était, en 1718, guidon des gendarmes Dauphin, et, en 1722, enseigne. Dans l'acte de sa réception à la grand confrérie de Notre-Dame, 15 avril 1720, avec Jacques MONSPRE, dit Noisy, natif des environs de Paris, demeurant avec lui au château, il est dit que les confrères l'éluèrent baïlle avec Mre Guillaume MALPEL. Sur le rôle de la confrérie il porte ces titres: "Messire Jean-Gaston de MONTVALLAT, comte d'Antraygues et autres places, guidon des gendarmes escossais et mestre de camp". Il avait épousé, le 31 janvier 1731, Anne Gabrielle BOULET, fille de Nicolas, conseiller au Parlement de Paris, et d'Anne-Elisabeth de NOYER; elle devait être ravie à son affection, le 17 octobre 1731, à l'âge de 29 ans, après neuf mois de bonheur conjugal.

De son administration de la seigneurie d'Entraygues, il nous reste des informations et pièces de procédure pour les eaux et forêts.

Nicolas-Hyacinthe de MONTVALLAT succéda à Jean-Gaston de MONTVALLAT. En de multiples actes, il est qualifié: "Haut et puissant seigneur, chevalier comte d'Entraygues, seigneur de Saint-Prest, la Forte-Maison, Coulles, Gasvilles et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi."

Nicolas-Hyacinthe de MONTVALLAT avait été reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France. A la mort de son frère aîné, il quitta l'Ordre, fut nommé capitaine des Chevaux-légers d'Anjou, guidon de gendarmes avec rang de mestre de camp, puis brigadier, enfin, en 1748, maréchal des camps et armées du Roi.

Il avait épousé, 28 septembre 1739, Louise-Olive-Félicité BERNARD, fille puînée de Samuel-Jacques BERNARD, comte de Coubert-en-Brie, seigneur de Longueil et de Grisolles, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, surintendant des maisons, finances, domaines de la Reine, grand-Croix, prévôt et maître des cérémonies de l'Ordre de Saint-Michel, et de Louise-Olive FROTIER de la Coste-Messilière.

Le maréchal Nicolas-Hyacinthe de MONTVALLAT avait sa résidence ordinaire à Paris ou au château de Saint-Prest, dont l'inventaire de toutes ses seigneuries était en vente après la guerre à la librairie Picard, à Paris. Il conserva (1731-1771) la comté d'Entraygues, qu'il afferma. Castanier de Colinhac acquit d'abord le sous-fermage de la terre d'Entraygues. Après lui, Sauri en fut six années consécutives le sous-fermier. Jean AURADOU, procureur d'office en la justice de la comté et terre d'Entraygues, en prit ensuite la ferme. Leurs exactions donnèrent lieu à des résistances même à des poursuites judiciaires. Sauri et Auradou eurent à rendre compte, en 1789, de certaines "surcensives" conformément à la division faite 2 octobre 1770, par Me RIGAL, expert-féodiste d'Entraygues, et à les restituer d'après "les fourlaux des marchés de la pierre foiral", à la requête d'Antoine COMBY, marchand de Mouissand, paroisse de Bès.

Le maréchal Nicolas-Hyacinthe de MONTVALLAT donna une procuration spéciale passée devant Letellier et Marie, notaires royaux de la ville de Chartres, 14 mai 1766, à messire Bernard SALVETAT, prêtre, prieur et seigneur de Famyeu, en Nivernais, à cause de son comté d'Entraygues pour la réception des reconnaissances féodales consenties, 19 janvier 1765, par la dame de PRAYSSINET au comte d'Entraygues.

A travers ces divers événements militaires ou administratifs la ville d'Entraygues voit le beau spectacle de plusieurs nobles alliances matrimoniales: de noble Jean-Baptiste de RESSEGUIER avec Françoise MAUREL, de Jean-Antoine d'ALBUSQUIER avec Françoise GARRIGUES.

Le 15 août 1739, messire Jean-Antoine de TURENNE, chevalier, marquis de Salles, fils de messire GAILHOT de TURENNE, chevalier marquis d'Aubepeyre, etc... et de dame Marcorinham, épousa en l'église d'Entraygues demoiselle Elisabeth de VOLONZAC, fille de messire François de VOLONZAC, chevalier, marquis de VOLONZAC et Charbonnières, comte de Montézic, etc... et de dame Charlotte-Françoise PONETIE de Neuville. Les témoins étaient: Mre André SHARON, comte de Vabre, Mre d'ARRIBAT, juge-mage de Villefranche, Mre LAFORGUE, docteur en Théologie, curé de Campouriez, Mre Pierre SOULIE, notaire.

Antoine GIMALAC, fils de Pierre et de Jeanne de LAPLAGNE, épousa, 9 septembre 1741, "honnête fille, demoiselle Louise ARNAL fille de feu Jean ARNAL, maître-chirurgien juré à Entraygues et de noble Jeanne d'Escaffre de la CIPIERE.

Cette famille d'ESCAFFRE émigra en Anis et s'éteignit dans la dernière moitié du XIX^e siècle, à Vouhé (Charente-Maritime). Le dernier survivant y remplit les fonctions de maire et de fabricien. Il y mourut dans une noire détresse. Les titres et les papiers de famille, à la vente de ses biens, furent dispersés, livrés au vent. ~~LIANÉAUX~~

Nicolas-Hyacinthe de MONTVALLAT se tenait éloigné de son comté, s'y faisait suppléer par procuration ou par ses fermiers. Il fit son testament en 1768. Comme il ne laissait point de postérité, son fils, Olivier-Victor, né le 18 novembre 1747 et baptisé le lendemain, étant mort très jeune, il fit plusieurs legs en usufruit à la dame, son épouse, et avait légué "la propriété de la terre et comté d'Entraygues et de tous ses biens en pays de droit écrit", à messire Jean-Joseph-Casimir, comte de MONTVALLAT, son parent, avec substitution en faveur de ses enfants, et, à défaut de postérité en faveur de dame Marie-Thérèse-Hippolyte-Véronique de MONTVALLAT, dame de l'insigne chapitre de Remiremont, prébendée par la comtesse de Scorailles, sa tante, comtesse du Saint-Empire, accordée par contrat du 19 novembre 1773, signé par le Roi et la famille royale, avec très haut et puissant seigneur Adrien-Joseph d'Épinay, marquis d'Épinay Saint-Luc, baron de Mézières, seigneur et patron de Vaux, du Boisbaril et autres lieux, mestre de camp de dragons, de l'illustre maison de Normandie.

N. Hyacinthe mourut le 21 décembre 1771.

A sa mort sa dame jouit de la terre et de la comté d'Entraygues. D'après cette quittance, elle l'affirma à Jacques AURADOU. "Fait ce 29 avril 1781."

- Jean, Joseph, Alexandre de MONTVALLAT -

chancelier, Baron d'Épaul, seigneur de Pouillac
Noailles, La Croze et autres places.
Résidait dans son château de Pouillac
proche de Vézère.

(cf - 22/10/1753 et 23/10/1753 -
Pouillac - Lot -